

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2021

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 2 août 2021 au lieu et à l'heure ordinaires des séances, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillères et conseillers :

Josée Crane
Annie Lapointe
Claude Martel
Caroline Roberge
Réal Bérubé

M. le conseiller Tony Potvin est absent.

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Autorisation de siéger à huis clos
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021
- 1.4 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 30 juillet 2021
- 1.5 Rapport général de la mairesse
- 1.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-40 relatif aux nuisances
- 1.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-41 règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2021-01 concernant les animaux
- 1.8 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20222024, achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de juillet 2021
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 30 juin 2021
- 2.3 Demande de la Fabrique de la paroisse St-Thomas-d'Aquin
- 2.4 Demande d'aide financière 2021-2022 – Calacs entre Elles
- 2.5 Demande de la Fondation du rein

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER

- 7.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration, Circonscription électorale de Roberval, dossier no 00031093-1 – 91005 (2) – 2021-04-26-10
- 7.2 Programme réhabilitation du réseau routier local – volet – accélération des investissements sur le réseau routier local
- 7.3 Officialisation de la désignation des chemins

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

Résol. 21-154

ATTENDU le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 Août 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

ACCEPTÉE

1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 21-155

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2021

Résol. 21-156

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.4

APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 30 JUILLET 2021

Résol. 21-157

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 30 juillet 2021 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 30 juillet 2021 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.5

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

→ Dépôt d'un projet pour l'Aréna

1.6

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-40 RELATIF AUX NUISANCES

Avis de motion est donné et le projet de règlement a été présenté par Mme la conseillère Annie Lapointe. Lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 2021-40 relatif aux nuisances.

Le projet de règlement numéro 2021-40 est présenté selon la loi.

1.7

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-41 RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01 CONCERNANT LES ANIMAUX

Avis de motion est donné et le projet de règlement a été présenté par M. le conseiller Réal Bérubé. Lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 2021-41, règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2021-01 concernant les animaux.

Le projet de règlement numéro 2021-41 est présenté selon la loi.

1.8

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES # CHI-20222024, ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

Résol. 21-158

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a reçu une proposition de l'Union des municipalité du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel

d'offres pour l'achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du Code municipal :

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de *gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate ferrique dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et visant l'achat de sulfate ferrique nécessaire aux activités de notre organisation municipale.

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises fourni que lui en ligne à la date fixée.

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

QUE la Municipalité confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ACCEPTÉE

2. FINANCES

2.1A APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2021
Résol. 21-159

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de juillet 2021 suivants soient approuvés :

Juillet 2021		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Hydro-Québec - aqueduc	2 485.12 \$	10 505.59 \$
Ville de Roberval	67 038.00 \$	67 038.00 \$
Noëlla Harvey	600.00 \$	600.00 \$
Ghislaine M.-Hudon	273.62 \$	273.62 \$
Chantale Girard	149.66 \$	149.66 \$
Société canadienne des postes	200.24 \$	200.24 \$
Tony Potvin	75.46 \$	75.46 \$
Croix-Rouge canadienne	199.07 \$	199.07 \$
Conseil régional de l'environnement	130.00 \$	130.00 \$
Fadoq	500.00 \$	500.00 \$
Louis-Philippe Racette	500.00 \$	500.00 \$
9221-5516 Québec Inc.	1 756.71 \$	1 756.71 \$
MMQ	1 000.00 \$	1 000.00 \$
Ministre des Finances	118.00 \$	118.00 \$
9193-8605 Québec Inc.	117.18 \$	117.18 \$
Brandt	1 719.84 \$	1 719.84 \$
Centre du sport Lac-St-Jean	101.13 \$	101.13 \$
Chaîne de travail adapté	592.31 \$	592.31 \$
Martin Cloutier	450.78 \$	450.78 \$
Canadian national	57.49 \$	57.49 \$
Coop Chambord	325.62 \$	325.62 \$
Englobe Corp.	4 828.95 \$	4 828.95 \$
Eurofins environex	289.74 \$	289.74 \$
Excavation rénovation Drolet	143.72 \$	143.72 \$
Fonds de l'information	70.00 \$	70.00 \$
Gazonnière de Normandin	569.13 \$	569.13 \$
Groupe D-Tech	172.46 \$	172.46 \$
Havre	77.00 \$	77.00 \$
Mégaburo	179.13 \$	179.13 \$
MRC du Domaine-du-Roy	24 160.07 \$	24 160.07 \$
Jeannot Munger	75.00 \$	75.00 \$
Nutrinor énergies	3 733.67 \$	3 733.67 \$
Plomberie Paradis	634.02 \$	634.02 \$
Ram	110.84 \$	110.84 \$
Secal instruments	1 281.99 \$	1 281.99 \$
Signis	1 856.85 \$	1 856.85 \$
St-Félicien diesel	344.41 \$	344.41 \$
SCFP	657.13 \$	657.13 \$
Jean-Pierre Tremblay	39.20 \$	39.20 \$

Hydro-Québec - éclairage public	42.40 \$	- \$
Bell - plage	104.66 \$	491.46 \$
Bell - Municipalité	93.57 \$	- \$
Bell - kiosque	120.27 \$	- \$
Hydro-Québec - édifice municipal	666.18 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 171.49 \$	- \$
Cogéco câble	45.55 \$	45.55 \$
Hydro-Québec - centre comm.	180.41 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	371.91 \$	- \$
Hydro-Québec - pompage	531.26 \$	- \$
Ministère du Revenu	17 831.13 \$	17 831.13 \$
Bell - voirie	82.13 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	503.27 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 444.48 \$	- \$
Bell mobilité	270.00 \$	270.00 \$
Bell - kiosque	90.83 \$	- \$
Visa	671.95 \$	671.95 \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 053.23 \$	- \$
Hydro-Québec - étangs	2 055.84 \$	- \$
Receveur général du Canada	6 506.26 \$	6 506.26 \$
Desjardins sécurité financière	5 957.60 \$	5 957.60 \$
Total:	157 407.96 \$	157 407.96 \$
Salaires		
1 ^{er} juillet 2021	7 383.64 \$	7 383.64 \$
8 juillet 2021	7 856.20 \$	7 856.20 \$
15 juillet 2021	7 586.22 \$	7 586.22 \$
22 juillet 2021	7 623.72 \$	7 623.72 \$
29 juillet 2021	10 837.58 \$	10 837.58 \$
Total des salaires	41 287.36 \$	41 287.36 \$
TOTAL:	198 695.32 \$	198 695.32 \$

ACCEPTÉE

2.1B

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Résol. 21-160

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 30 juin 2021;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 30 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à

l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 30 juin 2021 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3
Résol. 21-161

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-THOMAS-D'AQUIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la copie du calendrier spécial de 15 mois en 75 exemplaires à la Fabrique Saint-Thomas d'Aquin.

ACCEPTÉE

2.4
Résol. 21-162

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021-2022 – CALACS ENTRE ELLES

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de participer à la campagne de financement de Calacs entre elles et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à verser un montant de 50\$.

ACCEPTÉE

2.5
Résol. 21-163

DEMANDE DE LA FONDATION DU REIN

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution au montant de 50\$ à la Fondation canadienne du rein.

ACCEPTÉE

3. PERSONNEL

Aucun item

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Aucun item

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.1 DÉVELOPPEMENT DE MAISON MOBILE

Résol. 21-164

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande afin d'installer une maison mobile;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à l'ingénieur de la MRC de faire une estimation des coûts pour développer un parc de maison mobile;

ATTENDU QUE les coûts sont très élevés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas faire le développement de parc de maisons mobiles.

ACCEPTÉE

5.2 CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Suite au refus du conseil de développer le parc de maisons mobiles ce point est abandonné.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION, CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE ROBERVAL, DOSSIER NO 00031093-1 – 91005 (2) – 2021-04-26-10

Résol. 21-165

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette approuve les dépenses d'un montant de 28 715.11\$ plus taxes relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ACCEPTÉE

7.2 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Résol. 21-166

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offre);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité de Lac-Bouchette, M. Jean-Pierre Tremblay, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

ACCEPTÉE

7.3
Résol. 21-167

OFFICIALISATION DE LA DÉSIGNATION DES CHEMINS

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite attribuer un nom à des chemins existants;

ATTENDU le caractère sécuritaire que revêt cette désignation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette attribue le nom de Chemin des Braves au chemin privé situé sur les lots 6 390 054, 5 787 118, 5 787 117;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette attribue le nom de chemin Thérèse-Gaudreault au chemin privé situé sur le lot 6 440 140.

ACCEPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun item

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item

11. VARIA

Aucun item

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résol. 21-168

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 17.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.
